



OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PARITÉ

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Année 2020

Mars 2021



PLAN

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS

INTRODUCTION

I - PRESENTATION DE L'ONP

- 1.1 - Fonctionnement des organes de l'ONP
- 1.2 - Fonctionnement du Secrétariat exécutif
- 1.3 - Personnel technique de l'ONP
- 1.4 - Projet de réforme

II – BILAN DE L'EXECUTION TECHNIQUE

- 2.1- Activités statutaires
 - 2.1.1- Tenue des réunions de coordination
 - 2.1.2- Tenue des sessions du Conseil d'orientation
 - 2.1.3 - Audit annuel de gestion
- 2.2 - Activités réalisées au regard des missions de l'ONP
- 2.3 - Activités organisées par l'ONP
- 2.4 - Participation à des activités
- 2.5 - Audiences et rencontres

III - BILAN DE L'EXECUTION FINANCIERE

- 3.1 - Allocation budgétaire
- 3.2 - Mise en œuvre du PTA
- 3.3 - Bilan de l'exécution budgétaire

IV - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- 4.1 - Conclusions
- 4.2 - Recommandations

V - ANNEXES

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANSD	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
CDD	Comité départemental de Développement
CMU	Couverture maladie universelle
CO	Conseil d'Orientation
COVID	Coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CRD	Comité régional de Développement
CRS-EFH	Comité régional de Suivi de l'Egalité Femme-Homme
DER/FJ	Délégation à l'entrepreneuriat rapide des femmes et des jeunes
HCTT	Haut Conseil des Collectivités territoriales
INEFH	Indice national de l'Egalité entre les Femmes et les Hommes
LFI	Loi de finances initiale
LFR	Loi de finances rectificative
ONP	Observatoire national de la Parité
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires.
OSC	Organisation de la Société civile
PAP	Plan d'Actions prioritaires
PAPUSG	Programme d'appui aux producteurs et utilisateurs de statistiques de genre
PIB	Produit intérieur brut
PSD	Plan Stratégique de développement
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTA	Plan de travail annuel
SNEEG	Stratégie nationale pour l'Equité et l'Egalité et de Genre

INTRODUCTION

a) Contexte

Les sujets liés aux questions d'égalité entre les femmes et les hommes constituent aujourd'hui un enjeu de développement aux Plans national et international. Selon un rapport de la Banque mondiale, la promotion de l'égalité hommes-femmes pourrait apporter douze mille (12 000) milliards de dollars américains à l'économie mondiale en 2021¹.

Au Sénégal, à travers la Constitution qui consacre « l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats et fonctions », la création d'un ministère dédié au genre, la mise en place de l'Observatoire national de la Parité (ONP) chargé du suivi de la parité dans les politiques publiques et la définition d'une stratégie nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG), les autorités ont ainsi exprimé leur ferme volonté de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines.

L'intégration de l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques reste de ce fait un défi de taille à relever dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE).

Dans cette perspective, l'amélioration de la gouvernance dans tous les domaines économique, politique et sociale, en créant les conditions d'un accès équitable des femmes et des hommes aux postes de décision d'une part, et en veillant à une participation inclusive des acteurs et actrices au processus de planification, de mise en œuvre et de suivi évaluation des Projets/Programmes d'autre part, constitue un impératif pour relancer la dynamique de croissance du PIB qui, depuis mars 2020, demeure grandement perturbée par la Covid-19.

Pour combattre ce fléau, le Gouvernement comme les entreprises ont pris diverses mesures, dont le couvre-feu qui induit une réduction du temps d'activité et l'interdiction de regroupements dans les services et lieux publics, qui ont impacté négativement la plupart des plans de travail. Pour ce qui est de l'ONP, plusieurs activités programmées ont été gelées du fait de la pandémie.

C'est dans ce contexte particulier que le présent rapport est produit. Il fait le bilan de la mise en œuvre de quelques activités du programme de travail de l'ONP en 2020.

b) Justification du rapport

Le rapport d'activités 2020 trouve son fondement juridique et institutionnel dans l'une des dispositions du décret n° 2011-309 du 7 mars 2011 portant création, organisation et fonctionnement de l'ONP. En effet, dans son Chapitre I - Section 2, Article 4, il est stipulé que « L'Observatoire national de la Parité présente annuellement un rapport d'activités au Président de la République et des rapports circonstanciés chaque fois que de besoin ».

¹ Rapport mondial 2015, du MGI (McKinsey Global Institute)

Ce présent rapport rend compte exclusivement de la gestion administrative et financière à travers un bilan de la mise en œuvre des activités de l'année 2020. Il constitue un outil d'analyse et un moyen de reddition des comptes de l'ONP. Il vise à ce titre, à répondre à deux principes de la Gestion Axée sur les Résultats, notamment les exigences de transparence d'une part et d'efficacité d'autre part. Il s'appuie sur une revue de la mise en œuvre du plan de travail annuel (PTA) tiré du Plan Stratégique 2020-2024.

c) Plan du rapport

Le présent rapport d'activités est structuré en quatre (4) grandes parties :

- (i)** Présentation sommaire de l'ONP ;
- (ii)** Bilan de l'exécution technique ;
- (iii)** Bilan de l'exécution financière ;
- (iv)** Conclusions et recommandations.

I. PRESENTATION SOMMAIRE DE L'ONP

Autorité administrative indépendante créée par décret n° 2011-309 du 7 mars 2011, modifié par le décret n° 2013-279 du 14 février 2013, l'Observatoire national de la Parité (ONP) est une personne morale de droit public dotée d'une autonomie de gestion.

Il a pour mission principale de suivre, d'évaluer et de formuler des propositions tendant à promouvoir la parité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques.

Dans sa composition, l'ONP regroupe des représentants d'institutions de la République, de l'Administration, des partis politiques de la majorité et de l'opposition ainsi que d'Organisations de la Société Civile (en majorité des organisations de femmes).

Il comprend deux organes : le **Conseil d'Orientation** et la **Présidente**.

1.1. - Fonctionnement des organes de l'ONP

Les deux organes de l'ONP (la Présidente et le Conseil d'Orientation) ont correctement assumé leur responsabilité de façon globale.

La Présidente dirige l'Observatoire. Elle est chargée de veiller à la bonne exécution de l'ensemble des missions assignées à l'Observatoire. Elle dispose également des pouvoirs les plus étendus pour assurer la gestion de l'Observatoire dans le cadre des missions qui lui sont confiées.

S'agissant du Conseil d'Orientation (CO), les quatre (4) sessions ordinaires statutaires se sont tenues régulièrement avec le quorum requis sous la direction de la Présidente. Pour rappel, le décret n° 2013-279 du 14 février 2013 portant modification du décret n° 2011-309 du 7 mars 2011 a prévu la tenue de sessions trimestrielles.

S'agissant des membres, les mêmes difficultés concernant la composition du Conseil d'Orientation, déjà soulignées dans les précédents rapports, continuent d'entraver son bon fonctionnement. Il s'agit essentiellement de la mise à jour de la liste des membres suite à la modification du décret n° 2011-309 portant création, organisation et fonctionnement par le décret n° 2013-279 du 14 février 2013 qui a réduit l'effectif du C.O. de trente-quatre (34) à vingt-cinq (25) membres. La liste des 25 membres devant composer le Conseil d'Orientation n'est toujours pas stabilisée.

Depuis 2013, aucun décret n'a été pris pour nommer les nouveaux membres du Conseil d'Orientation de l'ONP, ce qui fait que ce sont les mêmes conseillers nommés par le décret n° 2011-1384 du 1^{er} septembre 2011, dont la plupart ont perdu qualité, qui continuent de siéger au Conseil.

En effet, les changements institutionnels intervenus depuis 2013 ont induit des modifications du statut de certains conseillers qui aujourd'hui représentent des institutions dont ils ne sont plus membres ou qui n'existent plus (députés de la 11^{ème} législature, représentants des défunts SENAT et Conseil Economique et Social).

Il convient également de rappeler que les Conseillers sont nommés pour un mandat de cinq (5) ans renouvelable une fois. Nommés en 2011, le premier mandat devait prendre fin pour certains en septembre 2016 (décret de renouvellement non pris) et pour les autres, le mandat prend fin normalement en septembre 2021.

En plus de cela, trois décès ont été enregistrés ; un en 2016 (représentant de la Présidence de la République) et deux en 2020 (représentantes de la FAFS et des partis de la majorité), quatre conseillers ont démissionné officiellement, trois autres démissions de fait sont notées avec des conseillers qui n'ont pris part à aucune activité de l'ONP depuis trois ans. Tous ces conseillers n'ont pu être remplacés en raison d'une disposition assez contraignante du décret de création qu'il faudra modifier qui dispose : « **En cas de décès en cours de mandat, ou dans toute situation où un membre perd son mandat ou n'est plus en mesure de l'exercer, il est immédiatement pourvu à son remplacement dans les mêmes formes** », c'est-à-dire par décret.

Compte tenu de tout cela, il urge de prendre un décret de renouvellement des membres du Conseil d'Orientation pour corriger cette situation et permettre à l'ONP de fonctionner dans les meilleures conditions.

1.2. - Fonctionnement du Secrétariat Exécutif

Organe non statutaire, le Secrétariat Exécutif assure la coordination opérationnelle de l'ONP et l'exécution des affaires courantes sous la direction de la Présidente. Il est dirigé par un fonctionnaire de la hiérarchie A.

1.3. - Personnel technique de l'ONP

Le personnel de l'ONP est composé d'agents permanents de l'ONP et de contractuels recrutés dans le cadre du projet d'appui aux producteurs et utilisateurs de statistiques de genre (PAPUSG).

Dans tous les rapports précédents, le problème lié au déficit en ressources humaines dans les domaines économiques, juridiques, sociologique et de la communication a toujours été soulevé. Cependant, en 2019, avec le démarrage du PAPUSG, la situation du personnel technique a connu une nette amélioration avec le personnel recruté par le programme venu en appoint : un coordonnateur, un assistant de programme, une assistante administrative et financière, un informaticien et un chauffeur.

En 2020, après saisine du Conseil d'Orientation, la tutelle technique (Présidence de la République et la tutelle financière (Ministère des Finances et du Budget) ont autorisé le recrutement de quatre nouveaux agents dans des secteurs stratégiques : un responsable du suivi-évaluation, un économiste, un chargé de communication et un juriste.

Le personnel permanent de l'ONP comprenait jusqu'ici le Secrétaire exécutif, l'Agent comptable mis à la disposition de l'ONP par le Ministère des Finances et du Budget, la Responsable administrative et financière, un chauffeur et une technicienne de surface. Sont venus s'y ajouter les nouvelles recrues de 2020 (le Responsable du suivi-évaluation, l'Economiste, le Responsable de la Communication et du Partenariat ainsi que le Responsable du Service Juridique).

Avec ce personnel indispensable à son bon fonctionnement, l'ONP sera beaucoup plus opérationnel et pourra être en mesure de relever les défis liés à sa mission de suivi et d'évaluation des politiques publiques.

1.4. - Projet de réforme

Face aux difficultés récurrentes liées à son fonctionnement, des correspondances ont été adressées au Secrétariat général de la République² pour attirer l'attention du Chef de l'Etat sur la situation des membres du Conseil d'Orientation et la nécessité de modifier certaines dispositions du décret n° 2011-1384 qui régit l'institution².

Dans le même sens, Monsieur le Président de la République, lors du Conseil des ministres du mercredi 11 mars 2020, avait « demandé au Ministre d'Etat, Secrétaire général de la Présidence de la République, de procéder à l'actualisation de l'organisation et des règles de fonctionnement de l'Observatoire national de la Parité (ONP) ».

La question a été soumise au Conseil d'Orientation pour appréciation et conduite à tenir. A l'issue des discussions, il a été retenu de produire un document avec des propositions d'amélioration de l'organisation et du fonctionnement de l'institution. L'équipe technique a envoyé un canevas à tous les Conseillers pour recueillir leurs avis et observations. Toutes les propositions ont été consignées et synthétisées dans un document destiné au Secrétariat général de la Présidence de la République³ comme contribution de l'ONP à la réflexion.

² Lettre n° 00001069 du 13/05/2015/PR/SGPR/ONP/PDTE ayant pour objet : rappel nomination de nouveaux membres du conseil d'orientation / Lettre n° 00000402/PR/SGPR/ONP/PDTE du 23 novembre 2020

³ Lettre au n°0000368/PR/SGPR/ONP/PDTE du 16 septembre 2020 ayant pour objet demande d'audience pour avis sur les propositions de mise en œuvre des décisions du Conseil des ministres du 25 mars relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Observatoire national de la Parité.

II - BILAN DE L'EXECUTION TECHNIQUE

L'année 2020 marque la première année de mise en œuvre du Plan stratégique 2020-2024. Les activités de l'ONP ont globalement tourné, en dehors des tâches administratives et statutaires, autour du déroulement du Plan de Travail Annuel (PTA) adopté et qui, pour l'essentiel, comprend les activités du programme d'appui aux producteurs et utilisateurs de statistiques de genre (PAPUSG).

2.1- Activités statutaires

2.1.1 - Tenue des réunions de coordination

Durant l'année 2020, les réunions hebdomadaires de coordination se sont tenues régulièrement sous la direction de la Présidente ou, en son absence, sous la présidence du Secrétaire exécutif, en présence de l'ensemble des membres de l'équipe technique. Les comptes rendus qui sont dressés après chaque réunion servent de tableau de bord pour le suivi de la mise en œuvre des activités ainsi que des décisions ou résolutions prises lors des sessions. Au cours des premier et dernier trimestres, il y a eu très peu de réunions, trois (3) pour chacune de ces périodes. Cela est dû à l'absence de la Présidente et d'une bonne partie de l'équipe technique qui étaient en missions dans les quatre (4) régions, zones d'intervention du PAPUSG. Au total, une trentaine de réunions ont été tenues durant l'année, soit en moyenne un peu plus d'une réunion tous les quinze (15) jours.

2.1.2 - Tenue des sessions du Conseil d'orientation

La tenue des réunions du Conseil d'orientation constitue une activité réglementaire prévue par le décret n° 2011-309 du 7 mars 2011 portant création, organisation et fonctionnement de l'ONP, modifié, en son l'article 4 qui stipule que le Conseil d'orientation doit se réunir en session ordinaire quatre (4) fois dans l'année. A ce propos, l'ONP tient régulièrement ses réunions de Conseil. Ainsi, En 2020, comme pour toutes les années précédentes, les quatre sessions ont été tenues avec différents points inscrits à l'ordre du jour en fonction du contexte. Les points comme les informations générales ainsi que la lecture et l'adoption du compte rendu de la précédente session sont inscrits à l'ordre du jour de toutes les sessions. Cette année, avec le contexte de COVID et l'interdiction des rassemblements, les rencontres n'ont pu se tenir aux dates prévues. Finalement, avec la pandémie qui perdurait, l'option de tenir les réunions par webinaire a été retenue. Ainsi, toutes les quatre sessions se sont tenues via la plateforme Zoom.

La première (1^{ère}) session ordinaire du Conseil d'Orientation de l'ONP s'est tenue les vendredi 19 juin et jeudi 02 juillet 2020 sous la présidence de Madame Fatou DIOP. Vingt et un (21) conseillers sur les vingt-cinq (25) que compte le Conseil ont pris part à cette session, soit un taux de participation de 84 %. Quatre (4) points étaient inscrits à l'ordre du jour mais les deux principaux points ont concerné la demande d'autorisation de recrutement de personnel technique et l'examen du rapport 2017-2018 de l'ONP sur la parité dans les politiques publiques.

Concernant la demande d'autorisation de recrutement de personnel complémentaire, le Secrétaire exécutif a fait un exposé sur la situation du personnel et le déficit criard en ressources humaines souvent évoqué en Conseil. Globalement, les Conseillers ont approuvé la demande qui, si elle est acceptée par la tutelle va permettre à l'ONP de travailler avec plus d'efficacité. Pour le rapport 2017-2018, après la présentation du responsable du suivi-évaluation, des propositions pertinentes ont été faites par les Conseillers pour l'amélioration du document.

Le vendredi 24 juillet 2020, s'est tenue la **deuxième (2^{ème}) session ordinaire du Conseil d'Orientation** de l'ONP sous la présidence de Madame Fatou DIOP. Cinq (5) points étaient inscrits à l'ordre du jour. Cependant, les principaux points débattus ont concerné les modalités de contribution de l'ONP au Fonds « COVID 19 » d'une part et l'examen et l'adoption du projet de réaménagement budgétaire d'autre part. Pour ce qui concerne la participation de l'ONP au Fonds COVID, la majorité qui s'était dégagée est que la contribution ne pouvait pas être individuelle, mais devait provenir du budget de l'ONP qui malheureusement n'offrait aucune marge. En dehors de la Présidente, dix-neuf (19) conseillers ont pris part à cette session, soit un taux de présence de 76 %.

La troisième (3^{ème}) session ordinaire du Conseil d'Orientation de l'ONP s'est tenue le jeudi 05 novembre 2020 sous la présidence de Madame Fatou DIOP. Outre la Présidente, la session a enregistré la présence de vingt et un (21) membres, soit un taux de participation de 84%. Sept (7) points étaient inscrits à l'ordre du jour dont les trois ont occupé l'essentiel des discussions. Il s'agit du débat d'orientation budgétaire, du projet de réaménagement budgétaire avec une nouvelle inscription dans la loi de finance rectificative de la contrepartie du PAPUSG ainsi que de l'examen et l'adoption des états financiers et du rapport d'audit 2018.

Enfin, le mardi 29 décembre 2020 s'est tenue sous la présidence de Madame Fatou DIOP, **la quatrième (4^{ème}) et dernière session ordinaire** de l'année. Les points essentiels de l'ordre du jour portaient sur l'examen et l'adoption du projet de budget 2020 ainsi que du projet de PTA pour l'année 2021. Cette session a enregistré la présence de vingt et un (21) membres, soit un taux de participation de 84%.

En définitive, le Conseil d'Orientation qui est composé de trente-quatre membres (34) membres se résume aujourd'hui à vingt et un (21) membres actifs, ce qui permet à l'ONP de fonctionner encore avec le quorum qui est de dix-sept membres. Certains membres ont officiellement démissionné ou démissionné de fait, car ne participant plus aux sessions. Cependant, même si l'effectif actuel permet d'atteindre le quorum et de tenir les sessions, il est urgent de procéder à la nomination des vingt-cinq (25) membres du C.O, conformément au décret n° 2013-279 du 14 février 2013.

2.1.3 - Audit annuel de gestion

Le décret portant organisation de l'ONP stipule que l'ONP est soumis à un contrôle externe exercé par un Commissaire aux comptes ou un Cabinet d'audit chargé de certifier la régularité et la sincérité des états financiers.

Des missions d'audit ont été réalisées pour la gestion 2017 sur les ressources de 2018 et pour la gestion 2018 sur les ressources du budget de 2019.

Malheureusement, l'audit des comptes de 2020, comme celui de 2019 d'ailleurs, n'a pu être réalisé pour insuffisance du budget. En effet, l'ONP n'a pu dégager de ressources pour commanditer cette étude qui est une obligation statutaire ; d'où la nécessité de renforcer le budget de l'ONP.

L'audit des comptes de l'exercice 2018 portant sur les états financiers et les procédures administratives et comptables ainsi que sur le système de contrôle interne a été confié au Cabinet E2 Audit et Conseil. Réalisé en fin 2019, il a été présenté en novembre 2020 au Conseil d'Orientation qui l'a adopté.

Dans son exposé devant le Conseil, le Directeur du Cabinet a axé sa présentation sur deux principaux points à savoir d'une part la revue des procédures et du système de contrôle interne, et d'autre part le contrôle des états financiers.

Pour le premier point, les principaux constats se situent au niveau de :

- l'organisation de l'Agence comptable qui n'est pas en phase avec l'article 55 du décret portant régime financier des établissements publics à caractère administratif ;
- la provision retraite qui n'est pas faite et qui est devenue obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018 avec la réforme du système comptable OHADA.

En ce qui concerne le suivi des recommandations de l'audit 2017 :

- les primes d'ancienneté du personnel n'étaient pas prises en compte au moment de l'audit des comptes de 2017. Cette distorsion a été corrigée ;
- la gestion des immobilisations : trois constats avaient été faits. L'ONP ne disposait pas de fichier des immobilisations, les immobilisations n'étaient pas codifiées et il n'y avait pas d'inventaire physique annuel. A ce jour, un fichier des immobilisations a été mis en place et la codification a été faite. Cependant, l'inventaire physique annuel n'est toujours pas systématique ;
- le respect des dispositions fiscales : il avait été signalé en 2017, que les retenues à la source sur les salaires de décembre, les prestations et les jetons de présence n'étaient pas reversées. Or, l'Agent comptable doit s'acquitter de cette obligation au plus tard le 15 de chaque mois. Cette recommandation n'est toujours pas appliquée, car reversées hors délai ;
- le manuel de procédures de l'ONP existe mais n'est pas appliqué dans toute sa rigueur. Il avait été recommandé de le mettre à jour, car il n'est plus conforme à l'organisation actuelle ; ce qui n'est pas encore fait ;
- l'organisation informatique doit être améliorée, car en cas d'incident sur les ordinateurs, l'ONP pourrait perdre toutes ses données. C'est pourquoi, il avait été recommandé de mettre en place des procédures formalisées de sauvegarde de données (ce qui n'est pas encore fait).

Pour le contrôle des états financiers, le Cabinet E2C Audit et Conseil a surtout mis l'accent sur les points d'audit relevés dans le rapport d'audit 2017 et qui constituent des réserves pouvant entacher les résultats produits. Il s'agit :

- des réserves sur les immobilisations formulées en 2017, le cabinet n'ayant pu disposer du Plan d'amortissement. La situation n'ayant pas évolué, la réserve reste maintenue, les données disponibles ne permettant pas de faire une évaluation correcte des dotations aux amortissements ;
- des règles comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations acquises sur une subvention d'investissement qui ne sont pas respectées.

Dans sa conclusion, le Directeur du Cabinet E2C Audit et Conseil a, malgré les quelques problèmes soulevés, « certifié que les comptes annuels sont réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ONP à la fin de l'exercice 2018 ».

2.2 - Activités réalisées au regard des missions de l'ONP

Le budget de l'ONP (LFI) laisse très peu de place pour des activités propres à l'Observatoire. Ce qui explique que les principales activités menées par l'ONP en 2020 aient porté sur les activités inscrites dans le Plan de travail annuel (PTA), et ont essentiellement tourné autour de la mise en œuvre du PAPUSG.

Cependant, ces activités sont toutes en rapport avec les missions de l'ONP telles que définies par le décret n° 2011-309 du 7 mars 2011 portant création, organisation et fonctionnement de l'ONP.

2.2.1 - Au titre de la mission de veille, d'alerte et d'anticipation

Au titre de la mission de veille, d'alerte et d'anticipation, l'ONP a pris deux initiatives à travers des courriers adressés au ministère de la Justice et celui de la Santé, face à la montée en flèche de la COVID-19.

- Lettre au Directeur des Droits humains (Ministère de la Justice) pour alerter sur des cas de stigmatisation face à la maladie, signalés par des organisations de la société civile. Dans sa réponse, le Directeur a invité l'ONP à travailler ensemble pour réfléchir sur les stratégies de sensibilisation et de plaidoyer à mettre en place.
- Lettre au Ministre de la Santé et de l'Action sociale pour l'inviter à procéder à la désagrégation par sexe des informations quotidiennes sur la pandémie pour faciliter leur traitement. Malheureusement cette correspondance est restée sans suite.

2.2.2 - Activités liées à la mission de collecte de données, de recherche et d'analyse sur la situation des femmes à tous les niveaux

- **Etude sur l'impact économique, social et sanitaire de la COVID-19 chez les femmes** : l'ONP, en tant qu'institution de suivi-évaluation des politiques publiques a lancé une étude dans cinq (5) régions du Sénégal (Dakar, Saint-Louis, Kaolack, Kolda et Sédhiou) pour réfléchir et comprendre les effets de la pandémie de Covid-19 sur les femmes. Cette étude, cofinancée par l'ONP et la fondation Heinrich Böll a été menée à travers une enquête en ligne via un dispositif de centre d'appel installé au sein de l'ONP à Dakar mais aussi des enquêtes terrain ainsi que des focus groups dans les régions.

Les principales leçons apprises sont les suivantes :

- l'ingéniosité des femmes et leur capacité à développer des stratégies d'adaptation à la COVID-19 et de survie économique et sociale ;
 - l'autonomisation financière des femmes qui est un pilier de l'entrepreneuriat féminin ;
 - le développement de la culture de l'épargne et l'abandon du gaspillage chez les femmes comme moyen de résilience face aux catastrophes ;
 - l'observation des mesures d'hygiène individuelle et collective et la propreté de l'environnement immédiat ;
 - la valorisation des mécanismes de solidarité traditionnelle et des produits locaux ;
 - la numérisation de l'économie et de l'enseignement (formation à distance, vidéo conférence).
- **Etude sur l'évolution des indicateurs sensibles au genre du PAP** (du PAP 1 / 2014-2018 au PAP 2 / 2019-2023) du plan Sénégal Emergent : cette étude va permettre à l'ONP d'améliorer l'état de ses connaissances dans le suivi des indicateurs du Plan Sénégal Emergent et de manière spécifique ;
 - ✓ de réorganiser le système d'information des indicateurs genre en accompagnant les points focaux genre des sectoriels dans la désagrégation des données selon le sexe ;
 - ✓ de créer une plateforme des indicateurs genre qui sera animée par l'ONP ;
 - ✓ d'accompagner les ministères qui n'ont pas encore intégré la dimension genre dans leurs interventions, pour les aider à disposer d'indicateurs sexo-spécifiques et à les renseigner ;
 - ✓ de développer un plaidoyer pour la systématisation d'une approche intégrée de la prise en compte du genre dans les documents de politiques publiques en veillant à la prise en compte de la transversalité de la problématique genre dans la production des RAC.
 - **Etude évaluative de l'intégration du genre dans les budgets-programmes de cinq (5) ministères** : l'objectif général de cette étude est d'évaluer le niveau de prise en compte du genre dans les budgets-programmes de l'Etat en 2019. Il s'agit à travers un examen minutieux avec des lunettes genre, des actions des programmes déclinés dans les Documents de Programmation pluriannuelle des Dépenses (DPPD), de permettre à terme d'améliorer l'efficacité et l'homogénéité des politiques publiques dans un souci d'équité et de justice sociale.

Plus spécifiquement, l'étude va permettre :

- d'identifier les mécanismes/dispositifs internes des 5 ministères cibles dans le processus de programmation budgétaire ;

- d'analyser la manière dont la planification opérationnelle des ministères prend en compte les questions relatives au genre ;
- d'analyser le niveau d'allocation des ressources et dépenses sur les aspects relatifs au genre ;
- d'évaluer les résultats issus de ces allocations en terme de performance ;
- de formuler des recommandations pertinentes pour améliorer la prise en compte du genre dans la programmation annuelle sectorielle.

• **Atelier de validation technique de l'Indice national de l'Égalité entre la Femme et l'Homme (INEFH) dans les Politiques publiques** : il a regroupé d'éminents experts universitaires et d'organisations de recherche avec comme objectif de partager et de valider le cadre conceptuel et méthodologique de l'INEFH, de statuer sur la pertinence de mettre en place un projet de création d'un comité technique, son organisation et ses attributs.

Concernant le Cadre conceptuel de l'INEFH, il porte sur les conséquences des inégalités entre les hommes et les femmes, les enjeux liés à l'EFH, la nécessité de disposer d'un tableau de bord pour son suivi dans les politiques publiques. Dans ce cadre, l'ONP compte se doter d'un outil pertinent, l'INEFH qui intègre les trois dimensions : Economique, Sociale et Gouvernance Politique. En ce qui concerne le cadre méthodologique, la maquette élaborée pour faciliter le calcul de l'IN-EFH a été alimentée par les variables de la base de données élaborée à partir d'une liste restreinte d'indicateurs avec des données pour 2016, 2017 et 2018 pour chacune des dimensions retenue (Economique, Social Gouvernance Politique).

• **Elaboration du rapport bilan 2017-2018**

Le rapport 2017-2018 a été élaboré en 2019 et finalisé en 2020. Produit sur la base des contributions des ministères et autres institutions, il fait le bilan de la participation des femmes et des hommes dans les programmes et projets en 2017 et 2018.

Le rapport est en grande partie articulé autour de trois chapitres qui épousent les contours du PSE avec les principales recommandations. Dans chaque partie, l'accent est mis sur les aspects positifs qui, s'ils sont consolidés pourraient valoir de réelles satisfactions en matière d'intégration de l'égalité de genre, les éléments qui méritent une attention particulière parce que non encore solides, et les aspects négatifs qui méritent d'être corrigés pour lever les contraintes et difficultés.

Cependant, quelques limites du rapport liées à l'insuffisance du système d'information de certains ministères ainsi qu'à l'absence de désagrégation de quelques indicateurs chez d'autres, ont forcément eu des incidences sur l'analyse.

Toutefois, il y a une valeur ajoutée certaine relativement au précédent rapport pour lequel, seuls quinze (15) ministères avaient fait des contributions. Pour ce présent rapport, trente (30) ministères sur les trente-deux (32) ont chacun produit un rapport de contribution de même que des institutions comme l'Assemblée nationale, le CESE, le HCCT et les mécanismes que sont la DER, l'Agence de la CMU, le Programme national de bourses de sécurité familiale.

2.2.3 - Activités liées à la mission de formulation de propositions et recommandations de réformes législatives, réglementaires et de programmes favorables à l'épanouissement et à la promotion des droits économiques, sociaux et politiques pour garantir l'équité de genre et résorber les inégalités entre les sexes

- **Formations en Genre des Chefs de Service départementaux**

Une série de formations en genre s'est déroulée sur l'ensemble des quatre (4) régions cibles du PAPUSG. Elles se sont tenues entre les mois de septembre et décembre 2020, dans les douze (12) départements des régions de Saint-Louis, Kaolack, Sédhiou et Kolda. L'objectif général de la formation était de renforcer les connaissances et compétences des chefs des Services départementaux de l'Etat en Genre sur le Concept, l'Approche et l'Analyse Genre, et sur leurs Outils de Base dans le but d'accompagner les services administratifs et autres structures étatiques à recueillir des données désagrégées par sexe et âge.



Photo ONP : Séance de formation des Chefs de services départementaux de Sédhiou du 19 au 23 octobre 2020

Au terme de la formation, les compétences déclinées ci-dessous ont été acquises par les Responsables des Services départementaux, les Représentant(e)s des OSC, les (Préfet(e)s et Sous (Préfet(e)s ainsi que les autres partenaires de l'ONP :

- a) une compréhension pertinente et bien appropriée du Concept, de l'Approche et de l'Analyse Genre, son impact mais aussi son utilisation dans l'exercice de leurs responsabilités ;
- b) une maîtrise du contenu des Concepts de Base de l'Approche et de l'Analyse Genre ;
- c) la maîtrise des outils de base de l'Analyse Genre avec les habiletés requises pour son usage dans la sphère des politiques publiques et des instruments y relatifs.

- **Formation en technique de collecte de données et Excel avancé des Chefs de Services départementaux**

L'ONP, en collaboration technique avec les services techniques de l'ANSD, a formé les acteurs locaux (préfets, sous-préfets et Chefs de services départementaux) dans l'utilisation de l'outil Excel pour améliorer la collecte et le traitement de données à travers le programme PAPUSG. Dans ce cadre, des formations ont été organisées dans les régions de **Saint louis, Kaolack, Sédhiou et Kolda**. Les formations en technique de collecte de données et Excel avancé des Chefs de Services départementaux se sont déroulées simultanément avec les formations en genre, entre les mois de septembre et décembre 2020 dans les douze (12) départements des quatre (4) régions cibles du PAPUSG.

A travers cette formation, le PAPUSG cherche à **renforcer les capacités** des sectoriels à mieux renseigner et traiter les informations statistiques selon une perspective genre.

2.2.4 - Activités liées à la mission d'information et de diffusion des données indispensables au respect de la LPA et de toutes les dispositions relatives à la promotion économique et sociale des femmes

- **Deuxième réunion du Comité de pilotage (COPIL) du PAPUSG** : elle s'est tenue le 08 Octobre 2020 dans les locaux de l'ONP. L'objectif général de cette rencontre était d'évaluer l'état d'avancement du PAPUSG.

Les travaux ont tourné autour des principaux points ci-après :

- Partage des observations recueillies sur le rapport 2019 du PAPUSG ;
- Partage du plan de travail semestriel juillet-décembre 2020 ;
- Réaménagement budgétaire, perspectives et divers.

- **Première réunion du Comité technique de suivi du PAPUSG**

Le 18 novembre 2020 s'est tenue la première réunion du comité technique de suivi du Programme d'Appui aux Producteurs et Utilisateurs de Statistiques de Genre (PAPUSG)



dans les locaux de l'ONP. Cette rencontre a vu la participation des partenaires techniques et financiers de l'ONP ainsi que l'équipe de gestion du PAPUSG.

Photo ONP : Première réunion du Comité technique du PAPUSG nov. 2020 / salle de conférence ONP

L'objectif général de la rencontre était de mettre en place le comité technique de suivi du programme, de présenter le PAPUSG aux partenaires et leur permettre de comprendre les éléments structurants du programme.

- **Missions régionales d'information et de mise en place des comités régionaux de suivi de l'égalité Femme-Homme à Sédhiou et Kolda :**

Après les régions de Saint-Louis et Kaolack en 2019, une mission de l'ONP s'est rendue dans deux autres régions du Sénégal à savoir Kolda et Sédhiou. Deux (02) Comités régionaux de Développement (CRD) et six (06) CDD sous forme d'ateliers départementaux d'informations et d'échanges sur le PAPUSG ont été tenus dans ces régions.

Les CDD) ont permis de présenter le PAPUSG, ses objectifs et les résultats attendus.

La problématique des statistiques de genre a aussi fait l'objet de discussions qui ont permis de constater que les services départementaux sont les véritables producteurs de statistiques au niveau local, le niveau régional n'intervenant que pour l'agrégation et la remontée des données. Les échanges ont fait ressortir la faible capacité des agents dans la production statistique en termes de moyens humains et techniques mais aussi de méthodologie et d'outils adéquats d'une part, et la méconnaissance des concepts de genre, de parité et d'équité, d'autre part. Pour ces raisons, il a été fortement recommandé à l'ONP de procéder à une mise à niveau sur les concepts de genre avant que le renforcement des capacités n'intervienne.

Au niveau des CRD, le principal constat est que les services régionaux de la santé et de l'éducation sont les seuls à disposer d'un réel dispositif de production et de remontée des données statistiques sur le genre. Les CRD ont permis d'avoir une première idée sur l'état des lieux des politiques publiques locales et sur la production régionale de statistiques à travers les présentations faites par le service régional de la planification, le service régional du développement communautaire et le service régional de la statistique. Les discussions qui ont suivi ces présentations ont tourné autour de l'impérieuse nécessité de formation des chefs de services régionaux mais aussi de la disponibilité de bases de données régionales sur les statistiques de genre. Le projet d'arrêté mettant en place le CRS-EFH a été présenté et fait l'objet de discussions.

- **Mise en place de la plateforme sur les données de Genre**

Il s'agit de concevoir et d'opérationnaliser une plateforme web de l'ONP (mettant en relief l'architecture interactionnelle, l'organisation des pages, l'arborescence et la navigation) pour renforcer la visibilité de l'ONP et vulgariser les statistiques sur le genre.

Cette conception devra se faire à travers la réalisation d'un design d'une interface web, la revue documentaire des statistiques disponibles sur le genre au Sénégal, la valorisation des acquis en matière de promotion de la parité, la conception des infographies compréhensibles afin d'éclairer les utilisateurs de statistiques de genre, la création d'une interface claire avec une ergonomie moderne facilitant l'accessibilité des utilisateurs au site et enfin la mise à jour du site le transfert à moyen terme de sa gestion à l'ONP.

- **Participation de l'ONP à la campagne nationale des 16 jours d'activisme contre les violences basées sur le genre.**

A cette occasion, l'ONP a joué sa partition à travers, une vaste campagne de plaidoyer sur les réseaux sociaux (Watshapp, twitter, facebook) et sur le site de l'ONP.



Photo ONP : Le personnel de l'ONP participant à la Campagne nationale des 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes dans les locaux de l'ONP.

La Présidente de l'Observatoire national de la Parité (ONP), Madame Fatou Kiné Diop, et le personnel ont participé le 9 décembre 2020 à la Campagne nationale des 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes qui s'est déroulée du 25 novembre au 10 décembre sur le thème : « **Orangez le monde : financez, intervenez, prévenez, collectez !** ». Maître Ndèye Fatou Touré, avocate et membre du Conseil d'orientation a partagé ce moment pour marquer son engagement à mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles en s'habillant en orange. Les violences faites aux femmes ont augmenté durant cette période de pandémie, surtout les violences conjugales. Selon le rapport du Secrétaire général des Nations Unies, « *La crise s'est accompagnée d'une hausse subite des cas signalés de violences domestiques, au moment même où différents services de justice, de santé et d'accueil sont réaffectés à la lutte contre la pandémie* ».

L'ONP a voulu à cette occasion marquer sa solidarité aux femmes souffrant de violences basées sur le genre en disant « **STOP !** » à ce phénomène.

2.2.5 – Synthèse des activités

L'analyse de la grille d'analyse des activités de l'ONP en rapport avec les missions (Annexe 4) nous renseigne sur l'orientation et la mise en application des missions qui lui sont dévolues durant l'année 2020. Deux principales missions sont mises en exergue et occupent 76% des activités menées.

Il s'agit de la mission liée à **l'information et la diffusion, à chaque fois que de besoin, des données indispensables au respect des dispositions de la loi sur la Parité et de toutes celles relatives à promotion économique et sociale des femmes (48%)** d'une part, **et** celle relative à **la collecte de données, la recherche et l'analyse sur la situation des femmes** à tous les niveaux de la vie économique, sociale et politique, aux plans national et international **(28%)** d'autre part.

Ces deux missions importantes occupaient également les deux premiers rangs l'année dernière avec 36% chacune, soit 72%. Cependant, malgré leur importance, elles sont toujours insuffisamment prises en compte faute de ressources. Des moyens conséquents doivent être dédiés aux études et recherches qui constituent le cœur de métier de l'ONP (des fois, il n'y a même pas de ressources du fait de l'étroitesse du budget).

Les autres activités sont liées à la **formulation de propositions et recommandations de réformes** législatives et réglementaires relatifs à la Parité **(14%)** et à la **veille, l'alerte et l'anticipation (10%)** qui sont tout aussi importantes et occupaient également les troisième et quatrième places l'an dernier avec pour chacune de ces missions 14% des activités mises en œuvre.

Les autres missions concernant les **recherches et études sur l'application de la loi sur la Parité** mais aussi **la saisine et l'auto saisine** n'ont pas eu d'activités y relatives. Il en est de même de la mission relative à la veille, à la mise en œuvre, au **suivi, au contrôle et à l'évaluation des dispositifs de protection et de sécurité** propres à prévenir et à lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes à tous les niveaux de la vie en société.

Concernant la saisine et l'auto saisine, cette mission importante n'a presque jamais fait l'objet d'activités de la part de l'ONP du fait de l'absence de mécanismes appropriés. Avec le recrutement du juriste, l'ONP compte mettre pleinement en œuvre cette mission, surtout en direction des prochaines élections locales.

2.3 - Activités organisées par l'ONP

- Atelier de validation technique de l'indice national de l'égalité Femme/Homme (INEFH) à l'hôtel « La Tanière » de Saly les 31 janvier 2019 et 1^{er} février 2020 avec des experts des universités de Dakar, Thiès, Bambey et Saint-Louis;
- Atelier de validation scientifique de l'indice national de l'égalité Femme/Homme (INEFH) à l'hôtel Royam de Saly les 9, 10 et 11 novembre 2020 avec les experts des universités, des centres de recherche et du Ministère de l'économie, du Plan et de la Coopération ;
- Missions d'information et de mise en place des comités régionaux de suivi de l'égalité Femmes-Hommes dans les régions de Sédhiou et Kolda, après celles de Kaolack et Saint-Louis en 2019.
- Formation en genre et Formation en excel avancé dans les régions du PAPUSG.

2.4 - Participation de l'ONP à des activités

L'ONP a pris part :

- au forum de l'Association des Juristes Sénégalaises qui s'est tenu à l'Université Cheikh Anta Diop. Cette rencontre, sous forme de table ronde, avec les étudiants de la Faculté des Sciences économiques et de Gestion (FASEG), a permis d'échanger sur les violences faites aux femmes et la Loi sur la Parité ;
- à l'atelier du Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la protection des Enfants sur le partage du document stratégique pour la vulgarisation de la loi concernant la criminalisation des actes de viol et de pédophilie ;
- à l'atelier de finalisation du Plan stratégique de la Direction des moyens généraux (DMG) de la Présidence de la République.

2.5 - Visites et rencontres

- Mme la Présidente a rencontré la directrice-pays d'ONU Femmes. Elles ont eu à échanger sur le PAPUSG et prévoient de se réunir pour discuter du mode de coopération entre le PAPUSG et le projet WOMEN COUNT en vue d'harmoniser les deux programmes et de mutualiser les ressources. Elles envisagent également des actions à mener en direction des élections locales à venir.
- Une délégation de l'Observatoire national de la Promotion du Genre du Niger (ONPG) conduite par sa Secrétaire générale Madame KABA Yaya Fofana Fanta qui a effectué un voyage d'étude et d'échanges d'expérience à l'ONP dans la période du 15 au 19 janvier 2020. Plusieurs points ont été évoqués parmi lesquels la redynamisation du projet de réseau des observatoires, l'organisation d'un symposium international à l'occasion de l'anniversaire des dix (10) ans de la loi sur la parité au Sénégal. Elle a échangé sur le système de quota mis en place au Niger qui, de 10% en 2008, est passé à 15% en 2015 pour les postes électifs et 25% pour les postes nominatifs. Cette tendance a évolué en 2019 avec 25% de femmes pour les postes électifs et 30% pour les postes nominatifs. Par ailleurs, la délégation a échangé avec l'ONP sur les difficultés communes aux deux observatoires avec l'insuffisance du financement octroyé par l'Etat mais aussi la collecte de données, la production du rapport annuel ainsi que la collaboration avec les sectoriels, plus particulièrement avec le ministère en charge de la femme. Le PAPUSG a aussi fait l'objet d'échanges et de partage.
- L'Observatoire national de la Parité (ONP) a reçu le jeudi 10 décembre, une délégation du Réseau des Femmes Influentes (RFI) de la République Démocratique du Congo pour un partage d'expériences. La délégation, conduite par la Présidente Madame Pierrette Bemba Mbombo, a été introduite à l'ONP par Madame le Ministre Awa Guèye Kébé, Conseillère spéciale du Président du Conseil Economique Social et environnemental (CESE).

La Présidente de l'ONP, Madame Fatou Kiné Diop, a souhaité la bienvenue à la délégation et exprimé son soutien au Réseau des Femmes Influentes de la RDC.

Après une présentation de l'historique de la parité au Sénégal par l'équipe de l'ONP, Madame DIOP a souligné que les avancées significatives notées en matière de parité au Sénégal comme au Rwanda sont la résultante d'une volonté politique, au plus haut niveau des Etats. Pour la Présidente de l'ONP, il y a encore des efforts à faire au Sénégal tant au niveau institutionnel qu'associatif pour que la parité soit effective.

Madame Mbombo a tenu à souligner que le Sénégal est la figure de référence de la parité, en Afrique de l'ouest ; comme le Rwanda l'est pour l'Afrique de l'Est. D'où l'objet de cette visite à l'ONP qui consiste à apprendre de l'expérience sénégalaise de la parité.



Enrichie de l'expérience sénégalaise, la présidente du Réseau des femmes influentes de la RDC a exprimé sa volonté de reproduire le modèle de l'ONP dans son pays.

Photo ONP : la Présidente de l'ONP remettant de la documentation sur la parité à Madame Mbombo



Photo ONP : Photo de famille des membres de la délégation de la RDC

III - BILAN DE L'EXECUTION FINANCIERE

3.1 - Allocation budgétaire

↪ **Cadre juridique des ressources de l'ONP** : la gestion financière est définie aux articles 22 à 27 du décret n° 2011-309 du 07 mars 2011, portant création de l'ONP. Ainsi, l'ONP fonctionne selon les règles établies par le décret n° 2014-1472 du 12 novembre 2014 qui remplace le décret n° 2011-540 du 26 avril 2011 portant régime financier et comptable des établissements publics, agences et autres organismes publics similaires.

Le **budget initial** adopté en décembre 2019 s'élève à la somme de **quatre cent cinquante et un millions deux cent quatre-vingt-huit mille deux cent quarante-sept (451 288 247) francs CFA**.

En cours d'année 2020, l'ONP a saisi par correspondance le Ministre des Finances et du Budget pour solliciter la mise à sa disposition d'une contrepartie de l'Etat pour la mise en œuvre du projet PAPUSG. Le Ministère a réagi favorablement en inscrivant dans la première loi de finances rectificative 2020 un montant de 75 800 000 F.

Egalement, dans le contexte de la COVID-19, l'ONP a demandé et obtenu de la Fondation Heinrich Böll un financement de 2 500 000 F pour mener une étude sur l'impact de la Covid-19 sur les femmes à Dakar et les quatre régions où le PAPUSG intervient.

Le **budget final** adopté pour l'exercice 2020 s'élève à la somme de **cinq cent vingt-neuf millions cinq cent quatre-vingt-huit mille deux cent quarante-sept (529 588 247)** contre **trois cent quatre-vingt-dix millions huit cent trente-huit mille six cent trente-huit (390 838 638) Francs CFA** en 2019.

Ce budget enregistre ainsi une hausse de **cent trente-huit millions sept cent quarante-neuf mille six cent neuf (138 749 609) francs CFA** par rapport à celui de 2019, soit **26 % en valeur relative**.

Cette hausse s'explique d'une part, par le financement 2020 du PAPUSG d'un montant de cent cinquante-sept millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quarante-huit (**157 294 948**) francs CFA auquel vient s'ajouter le report des crédits de 2019 du PAPUSG (**168 993 299**), et d'autre part, la subvention de l'Etat (**125 000 000**), la contrepartie du PAPUSG (LFR 2020) de **75 800 000** et le financement de la Fondation Heinrich Böll de **2 500 000**.

BUDGET 2020	
LIBELLE	MONTANT EN FCFA
Subvention (LFI 2020)	125 000 000
Report Financement PAPUSG 2019	168 993 299
Financement PAPUSG 2020	157 294 948
Subvention (LFR 2021)	75 800 000
Financement Fondation H Böll	2 500 000
TOTAL	529 588 247

3.2 - Mise en œuvre du PTA

Le Plan de travail annuel (PTA) 2020 de l'ONP comprend essentiellement les activités prévues dans le cadre du PTA du PAPUSG. En effet, l'étranglement des ressources que l'Etat a mises à la disposition de l'ONP (LFI 2020) a fait qu'aucune activité n'a pu être prévue, le budget se résumant à la prise en charge du fonctionnement.

Cependant, des activités non prévues au départ ont été financées suite à la mise à disposition de la contrepartie du PAPUSG (LFR 2020).

L'analyse du PTA 2020 montre un très faible niveau d'exécution, du fait des activités du PAPUSG composées en grande partie d'ateliers et de rencontres qui ont dû être annulées du fait de la Covid-19 avec l'interdiction des regroupements.

Ces perturbations dans le déroulement du programme ont fait que beaucoup d'ateliers et de rencontres ont dû être annulés, avec des incidences négatives sur le déroulement de certaines études qui n'ont pu être bouclées dans les délais.

Cependant, malgré ces contraintes, certaines réalisations ont pu être faites. Il s'agit des activités suivantes :

- ✚ Etude sur l'évolution des indicateurs sensibles au genre du PAP1 (2014-2018) au PAP 2 (2019-2023) du Plan Sénégal Emergent ;
- ✚ Etude évaluative de l'intégration du genre dans les budgets-programmes des cinq ministères du Sénégal ciblés ;
- ✚ Audit de gestion 2019 du PAPUSG ;
- ✚ Edition des rapports du PAPUSG ;
- ✚ Elaboration d'une stratégie d'intégration, de suivi et d'évaluation de la prise en compte du genre dans les politiques publiques ;

- ✚ Formation en genre des producteurs et utilisateurs de statistiques au niveau local dans les départements des régions de Saint-Louis, Sédhiou, Kolda et Kaolack ;
- ✚ Formation en technique de collecte des producteurs et utilisateurs de statistiques au niveau local dans les départements des régions de Saint-Louis, Sédhiou, Kolda et Kaolack ;
- ✚ Réunions techniques trimestrielles du Comité de suivi de l'INEFH ;
- ✚ Réunion du Comité scientifique de l'INEFH ;
- ✚ Réunion du Comité de pilotage ;
- ✚ Acquisition des véhicules et motos ;
- ✚ Acquisition de mobilier - matériel de bureau, et matériel informatique ;
- ✚ Confection de supports de communication.

3.3 - Bilan de l'exécution budgétaire

Le budget 2020 de l'ONP est réparti en dépenses d'investissement et en dépenses de fonctionnement :

- le montant prévu pour les **dépenses d'investissement** s'élève à **trois cent vingt-six millions deux cent quarante-trois mille deux cent quarante-sept (326 243 247) FCFA** et concerne d'une part la prise en charges des études prévues par le PAPUSG dans le PTA 2020 ainsi que l'élaboration de l'indice national de l'Egalité Femme-Homme (INEFH) dans les politiques publiques, et d'autre part les opérations relatives aux acquisitions de mobiliers et matériels bureau, de matériels informatique ainsi que le matériel de transport (véhicules et de motos).
- **les dépenses de fonctionnement** quant à elles sont arrêtées à la somme de **deux cent trois millions trois cent mille francs (203 300 000) CFA**.

Pour l'année 2020, le niveau d'exécution du budget global de l'ONP est de **69,3%**.

Le faible niveau d'exécution du budget du PAPUSG (50,76%) a négativement impacté le taux d'exécution global du budget de l'Observatoire.

Cette situation est due au ralentissement des activités du PAPUSG causé par la pandémie de la COVID-19 qui a fait que les missions de terrain ainsi les ateliers de partage des études qui n'ont pas pu être réalisés.

Il faut noter que pour la subvention de l'Etat, le taux d'exécution est de **99%**.

Situation au 31-12-2020				
COMPTES	LIBELLES	BUDGET INITIAL	EXECUTION AU 31-12	% D'EXECUTION
211	frais de recherche et de développement	15 000 000	4 491 727	30%
218	autres droits et valeurs incorporels	215 751 359	65 624 378	30%
244	matériel et mobilier	12 400 000	12 400 000	100%
245	matériel de transport	50 850 000	50 850 000	100%
661	Rémunération du Personnel PAPUSG	32 241 888	32 241 888	100%
	ONP/PAPUSG	326 243 247	165 607 993	50,8%
60	achat et variations de stock	23 320 984	23 320 984	100%
61	voyages et déplacement	500 000	300 000	60%
62	services extérieurs A	14 631 900	13 298 500	91%
63	Services extérieurs B	77 780 000	77 680 000	100%
64	impôts et taxes	4 542 076	4 542 076	100%
65	jetons de présence	24 450 000	24 450 000	100%
66	Charges personnel	58 075 040	58 075 040	100%
	ONP/LFI et LFR	203 300 000	201 666 600	99%
	TOTAUX	529 543 247	367 247 593	69,3%

	BUDGET	EXECUTION	TAUX D'EXECUTION
ONP	203 300 000	201 666 600	99%
PAPUSG	326 243 247	165 607 993	50,8%
TOTAL	529 543 247	367 274 593	69,3%

IV - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

4.1 – CONCLUSIONS

Comme pour les dernières années, on note toujours une couverture insuffisante des missions de l'ONP. En effet, un examen de la grille d'analyse de la prise en charge des missions montre que quatre (4) des missions sont prises en charge avec plus ou moins d'efficacité, et quatre autres qui ne font souvent pas l'objet d'activités.

Il s'agit des activités relatives à la saisine et à l'auto-saisine, au suivi, au contrôle et à l'évaluation des dispositifs de protection et de sécurité propres à prévenir et à lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes ainsi les études et recherches sur la loi sur la Parité. L'ONP se doit de relever le défi de la mise en œuvre dans sa totalité des missions qui lui sont dévolues.

Une des principales contraintes que constituaient l'insuffisance des ressources humaines étant partiellement levées, il reste la contrainte financière car, les moyens font toujours défaut. L'ONP ne dispose pas de ligne budgétaire pour les « Etudes et Recherches » qui constitue son cœur de métier.

Avec le recrutement de personnel nouveau, des initiatives importantes et des avancées sont notées au plan de la communication, mais aussi au plan juridique.

Le Service juridique travaille actuellement sur la mise en place du dispositif de saisine et d'auto-saisine qui a constitué jusqu'ici une grosse contrainte. De même, une analyse approfondie est en train d'être faite par rapport au suivi des engagements internationaux du Sénégal en matière de respect des droits des femmes.

L'autre défi à relever concerne la difficulté de l'ONP à recueillir des données désagrégées par sexe pour les besoins du rapport sur la parité dans les politiques publiques. Le responsable du suivi-évaluation nouvellement recruté travaille sur la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des ministères pour résoudre le problème de la disponibilité à temps de statistiques désagrégées, cause principale de l'irrégularité de la production des rapports destinés au Président de la République.

4.2 – RECOMMANDATIONS

4.2.1 - Suivi des recommandations de 2019

- 1) *Renforcer la dotation budgétaire de l'Etat pour permettre à l'ONP de mener régulièrement des études sur l'état de la Parité dans les politiques publiques, mais aussi sur l'application de la Loi sur la Parité. A ce propos, une étude globale doit être menée pour disposer de la situation de référence sur l'ensemble des collectivités territoriales avant les élections locales de 2020 ;*

Le budget de l'ONP a connu une légère hausse, passant de 125 000 000 F à 150 000 000 F, soit une augmentation de 25 000 000 F. Le budget doit être porté 250 000 000 F pour permettre à l'ONP de mener à bien sa mission.

- 2) *Mener la réflexion autour de l'organisation et du fonctionnement de l'ONP pour renforcer l'efficacité de la structure à travers une proposition de modification des textes réglementaires qui régissent l'institution ;*

Un travail interne a été mené pour élaborer un projet de modification du décret qui organise l'ONP.

- 3) *Procéder à un audit organisationnel pour trouver le juste équilibre entre les missions assignées à l'ONP, son organisation (architecture et personnels) et son mode de fonctionnement ;*

L'audit n'a pu être mené faute de ressources financières. Il est préconisé de saisir le BOM pour la réalisation de cette activité.

- 4) *Faciliter le renforcement des ressources humaines nécessaires pour l'efficacité de l'ONP : Sociologue, Economiste, Statisticien, Juriste, Chargé de communication ;*

Après saisine de la tutelle qui a autorisé le recrutement, quatre nouveaux agents ont été recrutés après appel à candidature (Economiste, Statisticien, Juriste, Chargé de communication).

- 5) *Solliciter du Ministère des Finances et du Budget une contrepartie pour la mise en œuvre du programme d'appui aux producteurs et utilisateurs de statistiques de genre financé par la coopération espagnole ;*

Suite à une requête adressée au Ministre des Finances et du budget, un montant de 75 800 000 F a été mis à la disposition de l'ONP au titre de la contrepartie du projet PAPUSG.

- 6) Régulariser la situation des membres du Conseil d'Orientation en nommant les 25 membres conformément au décret n° 2013-279 du 14 février 2013, modifiant le décret n° 2011-309 du 7 mars 2011, portant création, organisation et fonctionnement de l'Observatoire national de la Parité (ONP) qui a ramené le nombre de membres de 34 à 25.

Malgré plusieurs lettres de rappel, la situation n'a pas évolué.

4.2.2 - Recommandations pour l'année 2021

- 1) Prendre le décret de nomination des nouveaux membres du Conseil d'Orientation ;
- 2) Renforcer la dotation budgétaire de l'ONP pour lui permettre de mener régulièrement des études et recherches sur la situation de la parité dans tous les secteurs de la vie (économique, social et politique) ;
- 3) Permettre à l'ONP de se conformer aux dispositions réglementaires en procédant annuellement aux audits annuels de gestion ;
- 4) *Procéder à l'audit organisationnel de l'ONP.*

V. Annexes

Liste des annexes

Annexe 1 : Hommage

Annexe 2 : Présentation de l'ONP

Annexe 3 : Présentation du PAPUSG

Annexe 4 : Grille d'analyse des activités en rapport avec les missions

Annexe 5 : Plan de Travail Annuel 2020

Annexe 1 : Hommage

Hommage à nos membres disparus

En 2020 et 2021, l'ONP a perdu trois grandes figures, membres de son Conseil d'Orientation, des militantes engagées dans la lutte des femmes pour leur émancipation et le respect des droits de femmes.

En l'espace de six mois, nous ont quitté :



Mme Marième NDIAYE, partie brutalement après avoir pris part à la session du mois de juillet 2020 ; et quelques semaines plus tard...



Mme Abibatou NDIAYE, Ancienne Présidente de la Fédération des Association Féminines du Sénégal (FAFS) tiraient sa révérence après une longue maladie.



Mme Marie Delphine NDIAYE est décédée au mois de février, au moment où personne ne s'y attendait, après avoir pris part à la dernière session du 30 décembre 2020.

Pour rappel, en 2016, **Monsieur Babou DIAKHAM**, représentant de la Présidence de la République était arraché à notre affection.



Ces disparitions constituent une grosse perte pour l'ONP qui a tenu à leur rendre hommage.

Que la terre leur soit légère

Annexe 2 :
Présentation de l'ONP

Présentation de l'ONP

En adoptant la loi sur la parité absolue dans les institutions électives et semi électives, fait unique dans l'histoire de l'agenda de l'égalité de genre dans le monde, le Sénégal exprime sa volonté de promouvoir la participation sans entrave des femmes au processus de développement. Aussi, l'Etat veut-il, au-delà du champ politique que vise cette loi, étendre son envergure dans les domaines économique, social et culturel se conformant ainsi à la Constitution et aux engagements auxquels il a souscrit pour l'égalité de droits entre les femmes et les hommes.

Cette volonté politique visant à permettre à la femme de jouir pleinement de tous ses droits, a nourri la décision du Chef de l'Etat de créer l'Observatoire National de la Parité (ONP).

Autorité administrative indépendante, l'ONP, créé par décret n° 2011-309 du 7 mars 2011, modifié par le décret n° 2013-279 du 14 février 2013, est une personne morale de droit public dotée d'une autonomie de gestion.

1. Missions, procédures et caractéristiques

1.1 - Missions

L'ONP a pour mission principale de suivre, d'évaluer et de formuler des propositions tendant à promouvoir la parité entre les hommes et les femmes dans les politiques publiques.

A ce titre, l'ONP doit :

- ✓ jouer un rôle de veille, d'alerte et d'anticipation ;
- ✓ rassembler, en collaboration avec les ministères compétents, les institutions et les organisations de la société civile, toutes les données, recherches et analyses sur la situation des femmes à tous les niveaux de la vie économique, sociale et politique, aux plans national et international ;
- ✓ identifier les obstacles à la mise en œuvre de la parité dans tous les domaines politique, social, culturel et économique, et relever toutes les inégalités ainsi que les anomalies notées contre les droits des femmes et l'égalité de genre ;
- ✓ veiller à la mise en œuvre, au suivi, au contrôle et à l'évaluation des dispositifs de protection et de sécurité propres à prévenir et à lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes à tous les niveaux de la vie en société ;
- ✓ formuler des propositions et recommandations de réformes législatives, réglementaires et de programmes favorables à l'épanouissement et à la promotion des droits économiques, sociaux et politiques pour garantir l'équité de genre et résorber les inégalités entre les sexes ;
- ✓ mener des recherches et des études sur l'application de la loi sur la parité ;

- ✓ informer et diffuser, à chaque fois que de besoin, les données indispensables au respect des dispositions de la loi sur la parité et de toutes celles relatives à la promotion économique et sociale des femmes.

1.2- Procédures

L'ONP peut s'auto-saisir de toutes questions relevant de sa compétence. Il peut aussi être saisi de toutes violations des dispositions législatives et réglementaires relatives à la parité et à l'accès équitable des femmes et de leurs organisations aux instances politiques, économiques et sociales.

L'Observatoire présente annuellement au Président de la République, un rapport d'activités ou des rapports circonstanciés pour lui rendre compte des résultats de ses constatations et des recommandations y relatives, le cas échéant.

1.3- Caractéristiques

L'ONP, composé d'institutions de la République et d'organisations de la société civile dont en majorité les organisations de femmes, est rattaché à la Présidence de la République afin d'informer directement le Chef de l'Etat sur la problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes en lui faisant connaître à tout moment le niveau des inégalités, et de respect des engagements nationaux et internationaux vis-à-vis des femmes.

L'ONP constitue un dispositif central dans la nomenclature des institutions nationales de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Il est caractérisé par :

- ✓ L'ancrage institutionnel à la Présidence de la République

Cet ancrage lui confère un positionnement stratégique dans l'appareil d'Etat qui le soustrait des contraintes de la tutelle ministérielle et lui assure l'indépendance requise pour assurer un contrôle sur l'ensemble des institutions, des mécanismes, des politiques et des actions, mis en œuvre en faveur de l'égalité entre les sexes. L'ONP s'inscrit dans une démarche de bonne gouvernance qui dissocie le niveau de l'exécution du niveau du contrôle.

- ✓ La diversité d'origine institutionnelle de ses membres

L'ONP regroupe les représentants des principales institutions législatives et les institutions gouvernementales qui interviennent dans la formulation et la prise de décision dans les politiques publiques. A ces acteurs institutionnels qui interviennent dans des domaines ayant un fort impact dans la gouvernance des affaires politiques, sociales, économiques et culturelles, s'ajoutent les représentants des organisations de la société civile sensibles à l'égalité entre les sexes et disposant d'une expertise sur ces questions.

✓ Le focus sur le suivi et l'évaluation de la parité

Etant une institution officielle dans le suivi et l'évaluation de la parité homme-femme, l'ONP se doit de se focaliser sur la collecte, le traitement, l'analyse et l'interprétation des données sous l'angle du respect des principes constitutionnels de l'égalité femme-homme dans la société et dans les politiques mises en œuvre par l'Etat. A cet égard, il doit bénéficier de la collaboration de l'ensemble des institutions électives, des ministères et des agences gouvernementales mais aussi d'un partenariat efficace avec les partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile et le secteur privé en vue de la collecte, de l'analyse de l'information et de l'utilisation des recommandations de ses rapports d'évaluation.

Le Plan Stratégique de l'ONP accorde une place centrale à la mise en place d'un système d'information sur la parité dans les différents domaines de la vie politique, économique, sociale et culturelle comme l'indiquent les missions assignées dans le décret portant création de l'ONP.

2. - Organes de l'ONP

L'ONP dans sa composition, regroupe des représentants de certaines institutions de la République et ceux d'Organisations de la Société Civile (en majorité des organisations de femmes) répartis dans deux organes : le **Conseil d'Orientation** et la **Présidente**.

Le Conseil d'Orientation (CO) est l'organe d'orientation, de supervision, de contrôle des actions de l'Observatoire.

Outre sa Présidente, le C.O. est composé de représentants des principales institutions législatives et gouvernementales (qui interviennent dans la formulation et la prise de décision dans les politiques publiques), de représentants des Partis politiques, des Universités et des Organisations de la Société civile (OSC), tous nommés par décret. Le CO assiste, par ses avis et recommandations, la Présidente dans l'exercice de ses fonctions. Il se réunit une fois tous les trois mois, en session ordinaire, sur convocation de sa Présidente. Ces sessions permettent à celle-ci, de rendre compte des activités menées et de recueillir les avis des membres du CO sur toutes celles projetées. Le tableau en annexe I présente les membres du CO et les structures qu'ils représentent, en plus de la Présidente.

La Présidente dirige l'Observatoire. Elle veille à la bonne exécution des missions qui lui sont assignées. Elle s'appuie sur une équipe technique coordonnée par un Secrétaire exécutif et comprenant des agents de l'Etat mis à la disposition de l'Observatoire (par voie de détachement) et des agents issus d'un recrutement direct.

Annexe 3 :
Présentation du PAPUSG

PRESENTATION DU PROGRAMME D'APPUI AUX PRODUCTEURS ET UTILISATEURS DE STATISTIQUES GENRE (PAPUSG)

L'ONP, avec le soutien financier de la coopération espagnole et l'appui technique de l'ANSD, a mis en place un Programme d'Appui aux Producteurs et Utilisateurs de Statistiques de Genre (PAPUSG).

Le PAPUSG est né du constat que constitue la difficulté d'obtenir des ministères, des données désagrégées, complètes et fiables. Il est financé par l'Agence espagnole de Coopération internationale pour le Développement (AECID) pour un montant de 519 300 000 F CFA sur une durée de trois (3) ans (2019, 2020 et 2021), à raison de 261 650 000 francs CFA la première année, 157 250 000 F la deuxième année et 100 400 000 F la troisième année.

L'intervention de ce programme repose sur deux leviers stratégiques que sont :

- (i) le renforcement des capacités techniques nationales pour améliorer la prise en compte du genre dans la planification et le suivi de la mise en œuvre des politiques publiques (niveau central, déconcentré et décentralisé) et,
- (ii) le soutien technique et matériel à l'ONP afin de lui permettre, conformément à ses missions, de consolider les acquis du Sénégal en matière d'égalité Femmes-Hommes.

Le programme d'Appui aux Producteurs et Utilisateurs de Statistiques de Genre (PAPUSG) a pour l'objectif général de contribuer à la sensibilité genre des politiques publiques au Sénégal. Cet objectif est atteint à travers deux objectifs spécifiques :

- 1 - l'amélioration de la sensibilité au genre des documents de politiques sectorielles et nationaux du Sénégal ;
- 2 - le renforcement du positionnement de l'ONP comme institution de référence sur l'information relative à l'égalité Femmes - Hommes au Sénégal.

Pour atteindre ces objectifs, un état des lieux est fait en début de programme à travers deux principales études :

- étude diagnostique des systèmes d'information officiels sur le genre en vue de la mise en place d'une base de données désagrégées ;
- étude baseline sur les capacités et le niveau de production de statistiques sectorielles sensibles au genre.

Ces études vont permettre de faire le choix des ministères pour la phase test et de lancer la formation des producteurs et utilisateurs sectoriels de statistiques de genre par les enseignants de l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique (ENSAE) qui recevront au préalable, une formation en genre.

Pour une meilleure prise en charge des questions de statistique de genre, l'Observatoire National de la Parité, en collaboration avec les ministères sectoriels, a intégré la dimension régionale dans le programme PAPUSG. Quatre régions sont retenues pour la mise en œuvre à savoir Saint Louis, Kaolack, Sédhiou et Kolda.

Au terme du programme, plusieurs produits sont attendus :

1. Des rapports annuels nationaux et régionaux sur l'égalité Femmes-Hommes dans les politiques publiques ;
2. Un Guide de collecte et de diffusion des données sensibles au genre ;
3. Un Système d'information central et régional sur les données et métadonnées sectorielles de genre ;
4. Un Indice national de l'égalité Femmes-Hommes (INEFH) dans les politiques publiques.

Le Programme d'Appui aux Producteurs et Utilisateurs de Statistiques de Genre (PAPUSG) compte ainsi contribuer à l'efficacité de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent. La finalité de ce programme est de contribuer à l'intégration du genre dans les documents nationaux de bilan et programmation et, aussi, permettre à l'ONP de se doter de moyens d'accomplir convenablement sa mission de suivi des politiques publiques et de pouvoir rendre compte à la plus haute autorité de la situation sur les inégalités entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques.

Annexe 4 :

Grille d'analyse des activités en rapport avec les missions de l'ONP

Grille d'analyse des activités de l'année 2020 en rapport avec les missions de l'ONP

Missions de l'ONP	Activités exécutés	Résultats obtenus
<p>1. Veiller, alerter et anticiper</p>	<p>1- Lettre au Directeur des Droits humains sur les cas de stigmatisation face à la COVID-19</p> <p>2- Lettre au Ministère de la Santé dans le cadre de la collecte de données relative à la désagrégation par sexe des informations sur les personnes atteintes de COVID</p>	<p>Proposition de la DDH pour réfléchir avec l'ONP sur les stratégies de sensibilisation et de plaidoyer à mettre en place</p> <p>Lettre restée sans suite</p>
<p>2. Rassembler, en collaboration avec toutes les institutions et les organisations de la société civiles, toutes les données, recherches et analyses sur la situation des femmes à tous les niveaux de la vie économique, sociale et politique, au plan national et international</p>	<p>1. Etude sur l'impact économique, social et sanitaire de la COVID-19 chez les femmes dans cinq régions du Sénégal</p> <p>2. Etude sur l'évolution des indicateurs sensibles au genre du PAP (du PAP 1 / 2014-2018 au PAP 2 / 2019-2023) du plan Sénégal Emergent</p> <p>3. Etude évaluative de l'intégration du genre dans les budgets-programmes de cinq (5) ministères</p> <p>4. Atelier de validation technique de l'Indice national de l'Egalité entre la Femme et l'Homme (INEFH) dans les Politiques publiques</p> <p>5. Atelier de validation scientifique de l'Indice national de l'Egalité entre la Femme et l'Homme (INEFH) dans les Politiques publiques</p>	<p>Elargissement du partenariat (Fondation Heinrich Böll) Meilleure connaissance de l'impact de la Covid-19 chez les femmes et propositions de mesures</p> <p>Meilleure connaissance du niveau d'intégration du genre dans les PAP</p> <p>Meilleure connaissance des dispositifs mis en place au sein des ministères pour une prise en compte les questions relatives au genre dans processus budgétaire et propositions de réformes</p> <p>Cadre conceptuel et méthodologique de l'INEFH revu et corrigé / mise en place d'un Comité scientifique</p> <p>Projet d'indice national validé par le Comité scientifique</p>

	6. Elaboration du rapport bilan 2017-2018	Bilan de la participation des femmes et des hommes en 2017 et 2018 Bilan de la participation des femmes et des hommes dans les politiques publiques en 2017 et 2018
3. Veiller à la mise en œuvre, au suivi, au contrôle et à l'évaluation des dispositifs de protection et de sécurité propres à prévenir et à lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes à tous les niveaux de la vie en société		
4. formuler des propositions et recommandations de réformes législatives, réglementaires et de programmer favorables à l'épanouissement et à la promotion des droits économiques, sociaux et politiques pour garantir l'équité de genre et résorber les inégalités entre les sexes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Formations en Genre des Chefs de Service départementaux des régions de Saint-Louis, Kaolack, Kolda et Sédhiou 2. Formations en technique de collecte de données et Excel avancé des Chefs de Services départementaux 3. Rencontre entre l'ONP et ONU Femmes pour échanger sur la coopération entre le PAPUSG et le projet WOMEN COUNT en vue d'harmoniser les interventions et de mutualiser les deux programmes. 	<p>connaissances et compétences des chefs des Services départementaux sur le Concept genre, l'Approche et l'Analyse Genre, et sur leurs Outils de Base renforcées</p> <p>capacités des Chefs de services départementaux renforcées pour mieux renseigner et traiter les informations statistiques selon une perspective genre.</p> <p>Pas d'avancée</p>
5. mener des recherches et des études sur l'application de la loi sur la Parité		
6. Informer et diffuser, à chaque fois que de besoin, les données indispensables au respect des dispositions de la loi sur la Parité et de toutes celles relatives à	<ol style="list-style-type: none"> 1- Deuxième réunion du Comité de pilotage (COFIL) du PAPUSG 2- Première réunion du Comité technique de suivi du PAPUSG 	<p>Adoption du programme de travail Suivi des activités</p> <p>Information des parties prenantes au projet PAPUSG</p>

<p>promotion économique et sociale des femmes.</p>	<p>3- Missions régionales d'information et de mise en place des comités régionaux de suivi de l'égalité Femme-Homme à Sédhiou et Kolda</p> <p>4- Mise en place de la plateforme sur les données de Genre</p> <p>5- Participation de l'ONP à la campagne nationale des 16 jours d'activisme contre les violences basées sur le genre</p> <p>6- Participation au forum de l'AJS sur les violences faites aux femmes et la Loi sur la Parité à la FASEG ;</p> <p>7- Participation à l'atelier du MFFGPE sur le partage du document stratégique pour la vulgarisation de la loi sur la criminalisation du viol et de la pédophilie ;</p> <p>8- Participation à l'atelier de finalisation du Plan stratégique de la Direction des moyens généraux (DMG) de la Présidence de la République ;</p> <p>9- Visite à l'ONP d'une délégation de l'Observatoire national de la Promotion du Genre du Niger (ONPG) conduite par sa Secrétaire générale Madame KABA Yaya Fofana Fanta</p> <p>10- Visite à l'ONP d'une délégation du Réseau des Femmes Influentes (RFI) de la République Démocratique du Congo</p>	<p>Suivi des activités</p> <p>Discussion pour la mise en place d'une base de données régionale</p> <p>Discussion sur l'arrêté de mise en place du Comité régional de suivi de l'égalité entre les femmes et les hommes</p> <p>Vulgarisation de données désagrégées par sexe dans différents secteurs</p> <p>Visibilité de l'ONP</p> <p>Visibilité de l'ONP</p> <p>Partage d'expérience</p> <p>Partage d'expérience</p> <p>Partage d'expérience</p> <p>Partage d'expérience</p>
--	--	--

7. Etre saisi de toutes violations des dispositions législatives et réglementaires relatives à la parité et à l'accès équitable des femmes des femmes et de leurs organisations aux instances politiques, économiques et sociales.		
8. Se saisir de toute question relevant de sa compétence en particulier de la violation des droits des femmes et de l'égalité de genre et en délibérer.		

Annexe 5 :
Bilan Plan de Travail Annuel 2020

Bilan plan de travail annuel 2020

Rubriques	Budget prévu	Niveau d'exécution	Taux d'exécution	Ecart	Observations
Financement ONP					
Atelier de validation des cadres conceptuel et méthodologique de l'INEFH	5 596 000	5 596 000	100%	0	
Elaboration cadre conceptuel	3 000 000	3 000 000	100%	0	
Etude sur l'impact du COVID chez les femmes (Dakar, Saint-Louis, Kaolack, Sedhiou et Kolda)	9 400 000	9 346 000	99%	54 000	
Formation en genre dans les départements des 4 régions cibles du PAPUSG (honoraires des Consultants, frais de missions et frais de formation)	33 260 000	32 829 200	99%	430 800	
Elaboration d'une grille d'appréciation de la prise en compte du genre dans les politiques publiques	10 000 000	10 000 000	100%	0	
Appui à l'élaboration des rapports sectoriels nationaux et régionaux	8 500 000	8 500 000	100%	0	
Fonctionnement	14 788 884	14 235 519	96%	553 365	
Publications	3 280 000	3 280 000	100%	0	
prestation de services	12 208 000	12 208 000	100%	0	
indemnités des membres du Conseil d'Orientation	24 450 000	24 450 000	100%	0	
Charge Personnel ONP	72 044 200	72 044 200	100%	0	
Charges sociales	2 230 840	2 230 840	100%	0	

impôts et taxes	4 542 076	4 542 076	100%	0	
TOTAUX	203 300 000	202 261 835	99%	1 038 165	
Financement PAPUSG)					
Etude Baseline sur le niveau de couverture multisectorielle de la statistique genre au Sénégal	8 400 092	0	0%	8 400 092	Reliquat 60% du consultant
Etude évaluative des systèmes d'information actuels sur le niveau de désagrégation des données	5 976 700	0	0%	5 976 700	Reliquat 60% du consultant
Atelier de partage des études (baseline et système d'information)	1 950 000	0	0%	1 950 000	
Audits genre des budgets-programmes de cinq ministères sur les sept ciblés	9 000 000	3 382 000	40%	9 000 000	Reliquat 60% du consultant
Atelier de partage des audits genre des budgets	1 950 000	0	0%	1 950 000	
Réunion du comité de pilotage		140 000	0%	-140 000	Non prévu dans le budget
Rencontres avec le top management des 7 ministères ciblés	1 000 000	0	0%	1 000 000	
Elaboration du manuel de procédures sur la production de statistiques de genre	4 630 000	3 555 000	77%	1 075 000	
Atelier de partage du manuel de procédures de la production statistique	1 950 000	1 950 000	0%	1 950 000	
Ateliers de formation des sectoriels	9 000 000	0	0%	9 000 000	

Réunions trimestrielles de suivi sur l'intégration du genre dans les documents sectoriels (sept ministères)	1 500 00	0	0%	1 500 000	
Appui à l'élaboration des rapports-genre sectoriels (sept ministères)	4 430 900	1 530 400	35%	2 900 000	
Atelier de partage des rapports genre avec la Direction générale de la planification et la Direction générale du Budget	3 900 000	0	0%	3 900 000	
Atelier de partage des rapports genre avec l'Assemblée nationale	3 900 000	0	0%	3 900 000	
Atelier de partage des rapports genre avec les OSC	3 900 000	0	0%	3 900 000	
Ateliers de collecte et d'analyse des contributions sectorielles pour le renseignement des indicateurs genre du PSE aux différentes RAC	7 000 000	0	0%	7 000 000	
Appui à l'élaboration des rapports de contribution de l'intégration du genre dans les RAC	10 000 000	0	0%	10 000 000	
Atelier de partage du rapport avec les PTF	3 900 000	0	0%	3 900 000	
Atelier de partage avec les OSC	3 900 000	0	0%	3 900 000	
Mise en place de la base de données des indicateurs de genre	12 000 000	0	0%	12 000 000	
Formation des agents de la Direction générale de la Planification et des Politiques Economiques, de la Direction générale du Budget sur l'utilisation de la base de données de l'ONP	6 000 000	0	0%	6 000 000	

Formation des agents des Cellules d'Etude et de Planification sectorielles sur l'utilisation de la base de données de l'ONP	6 000 000	0	0%	6 000 000	
Formation des chefs de service départementaux en technique de collecte de traitement et d'analyse des données	30 000 000	35 102 700		- 5 102 700	
Produits sanitaire contre la covid-19		450 000		- 450 000	
Etude sur l'évolution des indicateurs genre du PSE et identification des indicateurs genre à suivre dans le PSE 2	5 000 000	1 900 000		3 100 000	
Atelier de mise en cohérence des indicateurs du PSE 2 avec la base de données de l'Indice national de l'égalité Femmes-Hommes	1 950 000	0	0%	1 950 000	
Réunions techniques trimestrielles du Comité de suivi de l'Indice national de l'Egalité Femme-Homme	9 000 000	4 491 727		4 508 273	
Atelier de validation politique de l'Indice national de l'Egalité Femme-Homme dans les politiques publiques	9 000 000	0	0%	9 000 000	
Mise en place des comités régionaux de suivi de l'EHF dans les politiques publiques et testing de l'indice IN_EFH dans cinq régions du Sénégal	3 000 000	0	0%	3 000 000	
Réunion semestrielle du comité technique	1 000 000	196 500		803 500	
Signature de conventions avec les ministères cibles et les quatre ARD des zones d'intervention du programme	1 000 000	0	0%	1 000 000	
Foras régionaux de sensibilisation		7 092 300		1 297 500	

Comités régionaux de développement spéciaux	8 389 800				
Appui en équipement aux CRS- EFH	10 000 000	7 826 409		2 173 591	
Appui à l'élaboration des rapports régionaux et nationaux EFH	10 000 000	0	0%	10 000 000	
Ateliers de partage des rapports régionaux	10 000 000	0	0%	10 000 000	
Ateliers de partage des rapports nationaux	3 900 000	0	0%	3 900 000	
Edition des études, guides, manuels, notes et rapports (régionaux et nationaux)	16 299 803	1 215 700		15 084 103	
Confection de supports print (tee-shirts, stylos, calendriers, dépliants, banderoles, kakémonos, agendas, blocs notes)	6 354 175	0	0%	6 354 175	
Réalisation et diffusion d'un spot TV du programme	5 000 000	0	0%	5 000 000	
Annonce et insertion (marchés)		196 258		- 196 258	
Personnel PAPUSG	27 379 992	32 177 178		- 4 797 186	
Acquisition de deux véhicules 4X4	50 600 000	50 10 843		- 110 843	
Acquisition de cinq motos de liaison				-	
Acquisition des équipements informatiques et mobiliers	16 411 171	14 884 868		1 526 303	
Missions régionales de suivi et de supervision	7 000 000	480 000		6 520 000	
Audits annuels de gestion	10 000 000			10 000 000	
Evaluation intermédiaire	9 000 000			9 000 000	

Frais de manutention (transport du mobilier, matériels informatique et de bureau, du matériel de transport, et couverture médiatique (presse))		235 000		- 235 000	
Frais bancaire		41 110		- 41 110	
Total en Franc CFA	359 087 633	165 607 993		193 479 640	